

### **Complétude et transmission des maquettes budgétaires des décisions modificatives et budgets supplémentaires**

Diverses anomalies en rapport avec les budgets supplémentaires et les décisions modificatives ont été rencontrées :

- Absence de transmission de la maquette budgétaire lorsque le nombre de modifications apportées apparaît peu important ;
- Maquettes budgétaires incomplètes ;
- Délibérations et maquettes budgétaires multiples pour une seule et même décision modificative (même séance de l'assemblée délibérante).

### **Rappel**

#### **I – Edition et transmission systématique de la maquette budgétaire**

Les budgets supplémentaires et décisions modificatives font partie intégrante du budget. A ce titre, ils doivent être présentés en respectant la maquette réglementaire applicable au budget. **L'acte budgétaire doit donc être transmis dans son intégralité (délibération et maquette), ce quel que soit le nombre de modifications apportées.**

#### **II – Complétude de la maquette budgétaire**

**La maquette du budget supplémentaire ou de la décision modificative doit comporter, a minima, les pages impactées intégralement complétées, y compris les annexes.**

Ainsi, la colonne « Budget de l'exercice » de la maquette doit être systématiquement renseignée, ce pour l'intégralité des chapitres et articles. La pratique qui consiste à faire apparaître, dans cette colonne, les seuls montants des chapitres et articles objets d'une modification n'est pas opportune puisqu'elle génère des déséquilibres apparents (et alourdit l'activité de contrôle budgétaire).

#### **III – Décisions modificatives multiples adoptées lors d'une seule et même séance**

La transmission d'une seule et unique décision modificative (délibération et maquette) reprenant l'ensemble des modifications adoptées par l'assemblée délibérante lors d'une même séance, qu'elles concernent la section de fonctionnement et/ou la section d'investissement, est vivement conseillée. Cette pratique permet de favoriser la lisibilité des documents budgétaires et leur contrôle.